

30 octobre 2026

Avis de changement

À compter du 1er décembre 2026, veuillez prendre note des changements suivants :

Destination : Assurances Vacances

À compter du 1er décembre 2026, les tarifs pour le régime Destination : Assurances Vacances augmenteront de 8 % afin de tenir compte de l'inflation des coûts médicaux. Les tarifs et les prestations continueront d'offrir une couverture concurrentielle aux voyageurs canadiens se rendant à l'étranger.

Note importante :

Les soumissions effectuées avant le 1er décembre 2026 demeureront valides pendant 30 jours ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la police, selon la première éventualité. Les soumissions effectuées à compter du 1er décembre 2026 refléteront les nouveaux tarifs.

Destination : Assurance pour les étudiants étrangers – Nouvelle option de paiement mensuel

À compter du 1er décembre 2026, les clients qui souscrivent au régime Destination : Assurance pour les étudiants étrangers pour une durée minimale de 180 jours auront accès à notre option de paiement mensuel au moment de l'achat. Il s'agit de la même option de paiement mensuel actuellement offerte aux clients du régime Destination : Canada pour les visiteurs au Canada. Nous vous communiquerons plus d'information sur cette nouvelle option au cours du prochain mois.

Veuillez noter : Aucune autre modification ne sera apportée à nos autres produits « Destination » pour le moment.

Pour toute question concernant ces changements, veuillez communiquer avec nous à info@desttravel.com

Merci de votre soutien continu.